

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCATION**

<b>A :</b>	<b>M. Jean-Marc Robitaille</b>	<b>M. Marc Campagna</b>
	<b>Mme Brigitte Villeneuve</b>	<b>M. Frédéric Asselin</b>
	<b>Mme Nathalie Bellavance</b>	<b>M. Clermont Lévesque</b>
	<b>Mme Marie-Claude Lamarche</b>	<b>M. André Fontaine</b>
	<b>M. Réal Leclerc</b>	<b>M. Sylvain Tousignant</b>
	<b>M. Serge Gagnon</b>	<b>M. Claire Messier</b>
	<b>M. Michel Morin</b>	<b>M. Stéphane Berthe</b>
	<b>M. Paul Asselin</b>	<b>M. Jean-Guy Sénécal</b>
	<b>Mme Marie-Josée Beaupré</b>	

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 22 JUIN 2015 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (323-06-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (324-06-2015);
3. Adoption du règlement numéro 620-1 modifiant le règlement numéro 620 décrétant l'acquisition de l'immeuble sis aux 845 et 851, montée Masson, afin d'ajouter, sans modifier le montant de l'emprunt, des travaux de démolition et de réhabilitation (325-06-2015);
4. Adoption de soumission – remplacement et modification des contrôles de ventilation du centre Guérin situé au 6900, rue Guérin (326-06-2015);
5. Adoption de soumission – aménagement paysager du boulevard des Plateaux, des îlots de Parentis et de Marinet et de la place du Ruisseau Noir (327-06-2015);
6. Caution en faveur de l'organisme Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. et prolongement de l'emphytéose affectant le lot 4 387 863 (328-06-2015);
7. Autorisation de signature – renouvellement du bail pour la location du gymnase de la Cité du Sport – Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. (329-06-2015);
8. Autorisation – règlement hors cour – Cour supérieure - société Les Grands Travaux Soter inc. – travaux de construction d'un pont d'étagement sur la route 344, au dessus de l'autoroute 40 (330-06-2015);
9. PIIA – construction d'une habitation unifamiliale - 3601, rue Leclerc - lot 1 891 767 (331-06-2015) ;

10. Autorisation – fin d’emploi – dossier LOISIRS-17062015-JD (332-06-2015);
11. Approbation du règlement numéro 32-1 de la Régie d’Aqueduc Intermunicipale des Moulins augmentant leur fonds de roulement de 700 000 \$ (333-06-2015);
12. Avis de motion – règlement (# 628-1) modifiant l’annexe « E » concernant la tarification des services - Direction de l’urbanisme durable - règlement de tarification pour l’utilisation d’un bien ou d’un service ou pour le bénéficiaire retiré d’une activité (un tarif de 175\$ pour l’ajout d’un logement dans un bâtiment existant) et sans tarif pour les bâtiments temporaires utilisés pour la prévente ou location de projets de construction (334-06-2015);
13. Adoption du projet de règlement numéro 1001-252 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la définition de « Bâtiment temporaire », d’autoriser les bâtiments temporaires de chantier sur l’ensemble du territoire, de modifier leurs normes d’implantation et de distinguer la période d’autorisation par type de bâtiment temporaire (335-06-2015);
14. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-252 (336-06-2015);
15. Adoption du projet de règlement numéro 1001-254 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d’abroger la classe d’usage « G : Habitation à loyer modique (HLM) » du groupe « Hébergement (HE) » et abroger également cette classe autorisée de plein droit dans les zones 0362-395, 0362-99 et 8869-89 et dans certaines zones à titre d’usage conditionnel (337-06-2015);
16. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-254 (338-06-2015);
17. Adoption du projet de règlement numéro 1005-035 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 1005 afin d’y assujettir l’autorisation d’un bâtiment temporaire utilisé pour la prévente ou la location de projets de construction (339-06-2015);
18. Avis de motion – projet de règlement numéro 1005-035 (340-06-2015);
19. Avis de motion – projet de règlement numéro 1004-1-17 modifiant le règlement 1004-1 sur les permis et certificats afin d’exiger un certificat d’autorisation dans le cas des bâtiments temporaires utilisés pour la prévente ou la location de projets de construction ainsi que de modifier la durée de validité d’un permis ou d’une autorisation à compter de son émission (341-06-2015);
20. Appui au projet visant la création d’une école publique alternative dans la MRC Les Moulins (342-06-2015);
21. Appui – Déclaration de Montréal sur le vivre ensemble (343-06-2015);

22. Période de questions;

23. Levée de la séance (344-06-2015).

Donné à Terrebonne, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin 2015.

Judith Viens, avocate  
Assistant-greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
22 JUIN 2015**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 22 juin 2015 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve  
Réal Leclerc  
Serge Gagnon  
Paul Asselin  
Marie-Josée Beaupré

Marc Campagna  
Frédéric Asselin  
Clermont Lévesque  
Sylvain Tousignant  
Claire Messier  
Stéphane Berthe

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Mesdames les conseillères Nathalie Bellavance et Marie-Claude Lamarche, et Messieurs les conseillers Michel Morin, André Fontaine et Jean-Guy Sénécal.

**RÉSOLUTION NO : 323-06-2015**

**PROPOSÉ PAR : Claire Messier**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 324-06-2015**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 325-06-2015**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le règlement modifiant le règlement numéro 620 décrétant l'acquisition pour des fins municipales de réserve foncière des lots 2 915 915 et 2 915 909 du cadastre du Québec, situés aux 845 et 851, montée Masson, afin d'ajouter, aux objets déjà prévus, des travaux de démolition et de réhabilitation, et ce, sans modifier le montant de l'emprunt, soit adopté sous le numéro 620-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 326-06-2015**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le remplacement et la modification des contrôles de ventilation au 6900, rue Guérin, à Terrebonne (SA15-9019) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 avril 2015 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 mai 2015 à 11 h 11, à savoir :

Excel Climatisation inc.	171 715,16\$ t.t.c.
ACCS Control-Tech	176 946,52\$ t.t.c.
9065-7610 Québec inc. (Air Ambiant)	254 899,57\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Excel Climatisation inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 22 mai 2015 par M. Benoit Lemire, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 20 mai 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 202 800\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 8 juin 2015 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Excel Climatisation inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 juin 2015 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-723-REC du comité exécutif du 10 juin 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **EXCEL CLIMATISATION INC.**, datée du 19 mai 2015, pour le remplacement et la modification des contrôles de ventilation au 6900, rue Guérin, à Terrebonne, le tout pour un montant de 149 350\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté rénovations édifices.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0279 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

---

Arrivée de Monsieur le conseiller Frédéric Asselin.

---

**RÉSOLUTION NO : 327-06-2015**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement paysager du boulevard des Plateaux, des îlots de Parentis et de Marinnet et de la place du Ruisseau Noir (SA15-9032) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 avril 2015 ;

**ATTENDU QUE** six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 mai 2015 à 11 h 01, à savoir :

PNG Projets d'aménagements inc.	400 295,65\$ t.t.c.
Construction Vert Dure inc.	403 213,88\$ t.t.c.
Paysagiste Promovert inc.	410 587,22\$ t.t.c.
Gilles Malo inc.	454 856,15\$ t.t.c.
Les Terrassements Multi-Paysage inc.	472 783,09\$ t.t.c.
Meikor inc.	1 258 875,07\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

**ATTENDU QUE** la soumission de la société PNG Projets d'aménagements inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 mai 2015 par Mme Kim Descôteaux, architecte paysagiste et directrice de projet de la société BC2 ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 19 mai 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QU'**une modification de la zone des travaux, en fonction d'une étude hydraulique touchant une portion de la zone visée par les travaux d'aménagement paysager, aura pour effet de diminuer le contrat original d'environ 15% ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 529 816,30\$ (t.t.c.), et ce, en tenant compte de l'ajustement des quantités selon la nouvelle zone de travaux ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 juin 2015 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur PNG Projets d'aménagements inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 juin 2015 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-765-REC du comité exécutif du 17 juin 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **PNG PROJETS D'AMÉNAGEMENTS INC.**, datée du 12 mai 2015, pour l'aménagement paysager du boulevard des Plateaux, des îlots de Parentis et de Mariné et de la place du Ruisseau Noir, et ce, selon les quantités révisées du bordereau de soumission, le tout pour un montant de 292 220,34\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 535 et 548.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0282 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 328-06-2015**

**ATTENDU QUE** l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne inc. a déposé un document prévoyant cinq (5) projets d'infrastructures, soit :

- un projet de patinoires extérieures de hockey balle ;
- une piste d'entraînement intérieure ;
- l'ajout d'un centre de conditionnement physique au Forum de La Plaine ;
- le Centre Expo Terrebonne ;
- l'agrandissement et les rénovations du Centre Multiglance situé au 1051, rue Nationale ;

**ATTENDU QU'**un de ces projets, l'agrandissement et la rénovation du Multiglance, nécessite un emprunt supplémentaire de 4 millions de dollars auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne remboursable sur une période de 29 ans (au plus tard le 30 juin 2044);

**ATTENDU QUE** cet emprunt nécessite que la Ville de Terrebonne se porte caution des obligations de l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne inc. et qu'elle intervienne à l'offre de financement ;

**ATTENDU QUE** l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne inc. est détenteur de droits d'emphytéose affectant le lot 4 387 863 du cadastre du Québec venant à échéance le 26 octobre 2024, et ce, aux termes d'un acte de cession en emphytéose par la Ville de Terrebonne en faveur de l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne inc., reçu devant Me Linda Beaudoin le 22 octobre 1999 et publié au registre foncier de la circonscription foncière de L'Assomption sous le numéro 566 294;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne cautionne présentement Les Complexes sportifs Terrebonne inc. auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne pour divers prêts relativement au Multiglance s'élevant au total à 4 053 207\$, lesquels prêts présentent un solde actuel d'environ 2,8 millions de dollars;

**ATTENDU QU'**il est de l'intention de l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne inc. et de la Caisse Desjardins de Terrebonne de regrouper les emprunts actuels et le nouvel emprunt en un seul prêt de 6 826 861\$, le tout suivant l'offre de financement de la Caisse Desjardins de Terrebonne du 22 mai 2015;

**ATTENDU QUE** la Caisse Desjardins de Terrebonne a confirmé que les cautionnements actuels seront annulés suite au nouveau financement ;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de prolonger la cession en emphytéose affectant le lot 4 387 863 du cadastre du Québec (Multiglance) afin que cette dernière vienne à échéance à la même date que pour les autres propriétés dont l'organisme, Les Complexes sportifs Terrebonne inc., détient des droits d'emphytéose (Forum de La Plaine, Cité du sport et Centre de soccer multifonctionnel);

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-740-REC du comité exécutif du 10 juin 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR SylvainTousignant**

**QUE** la Ville de Terrebonne se porte caution de l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne auprès de l'institution financière Caisse populaire Desjardins Terrebonne pour un montant maximum de 6 826 861\$ pour la réalisation de l'agrandissement et les rénovations du Centre Multiglance situé au 1051, rue Nationale, suivant l'offre de financement de la Caisse Desjardins de Terrebonne du 22 mai 2015.

**QUE** les actes de cautionnement déjà approuvés en vertu des Arrêtés ministériels mentionnés ci-dessous soient annulés et remplacés par le nouvel acte de cautionnement au montant maximum de 6 826 861 \$ lequel prendra fin au plus tard le 30 juin 2044, le tout suivant l'offre de financement de la Caisse Desjardins de Terrebonne du 22 mai 2015.



Résolution	Ville	Montant cautionné	Autorisation ministérielle
95-04-309	Lachenaie (ex-)	2 327 000\$	AM207225
98-04-250	Lachenaie (ex-)	750 000\$	AM207225
245-04-98	Terrebonne (ex-)	750 000\$	AM224572
99-07-493	Lachenaie (ex-)	Application des cautionnements à un nouveau prêt	
479-08-99	Terrebonne (ex-)		
16-01-2011 109-03-2011	Terrebonne	226 207\$	AM269692

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la prolongation de l'emphytéose affectant le lot numéro 4 387 863 du cadastre du Québec et créé aux termes d'un acte de cession en emphytéose reçu devant Me Linda Beaudoin le 22 octobre 1999 et publié au registre foncier de la circonscription foncière de L'Assomption sous le numéro 566 294, et ce, afin que ce dernier vienne à échéance à la même date que pour les autres propriétés dont l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne détient des droits d'emphytéose (Forum de La Plaine, Cité du sport et Centre de soccer multifonctionnel).

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de cautionnement mentionné ci-dessus dès qu'il aura été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 329-06-2015**

**ATTENDU** les résolutions du conseil municipal numéros 235-05-2008 et 610-10-2008 autorisant la signature d'un bail avec Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. dans le cadre de la location du gymnase de la Cité du Sport ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-771-REC du comité exécutif du 17 juin 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention de renouvellement de bail à intervenir avec Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. prenant effet rétroactivement au 12 septembre 2012 et se terminant le 11 septembre 2017.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 330-06-2015**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne recevait, le 17 mai 2013, une requête introductive d'instance de la société Les Grands Travaux Soter inc., réclamant un montant de 593 527,54\$ pour des retards dans l'exécution des travaux qui auraient été causés par la Ville lors des travaux de construction d'un pont d'étagement sur la route 344 au-dessus de l'autoroute 40;

**ATTENDU QUE**, suite à des discussions entre les avocats, la société Les Grands Travaux Soter inc. accepte de régler l'affaire pour une somme globale de 110 000\$, comprenant la somme due par la Ville au montant de 71 093\$ plus les taxes, et ce, à être payée à la réception des documents de quittance des fournisseurs;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE**, suivant la recommandation CE-2015-754-REC du comité exécutif du 17 juin 2015, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le règlement hors cour au montant de 110 000\$, incluant le montant de 71 093\$ (taxes en sus) dû par la Ville, sur remise des documents de quittance, et ce, dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 700-17-009936-138.

**QUE** les procureurs mandatés par la Ville soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les documents de règlement hors cour suivant les conditions mentionnées ci-dessus.

**QUE** le montant soit pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 382.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0301 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 331-06-2015**

**ATTENDU** la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 11 juin 2015;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à cette recommandation;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 juin 2015 et adopte la recommandation de PIIA suivante :

**D15-1002 / 3601, rue Leclerc / lot 1 891 767 / Patrick Lemieux**

**QUE** le conseil municipal autorise la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon le plan réalisé par M. Jonathan Nantel, le tout identifié « Annexe D15-1002 » à la condition suivante :

- Que le projet incorpore une porte en façade (démonstratif à produire à la DUD).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 332-06-2015**

**ATTENDU** le rapport déposé par le directeur des ressources humaines, M. Benoit Legault, et par le directeur du loisir et vie communautaire, M. Stéphan Turcotte, concernant la fin d'emploi de la personne mentionnée dans le dossier numéro LOISIRS-17062015-JD ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-761-REC du comité exécutif du 17 juin 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne met fin à l'emploi de la personne mentionnée dans le dossier numéro LOISIRS-17062015-JD, et ce, à compter du 16 juin 2015.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 333-06-2015**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le règlement numéro 32-1 adopté le 19 mai 2015 par la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins concernant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de 700 000\$, lequel règlement est joint à la présente résolution.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 334-06-2015**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 628-1) modifiant le règlement numéro 628 concernant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité (un tarif de 175\$ pour l'ajout d'un logement dans un bâtiment existant et sans tarif pour les bâtiments temporaires utilisés pour la prévente ou location de projets de construction).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 335-06-2015**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-252 afin de modifier la définition du terme « Bâtiment temporaire » contenu au règlement de zonage 1001, d'autoriser les bâtiments temporaires de chantier sur l'ensemble du territoire, de modifier leurs normes d'implantation et de distinguer la période d'autorisation par type de bâtiment temporaire.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 6 juillet 2015 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 336-06-2015**

**Le conseiller Frédéric Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1001-252) afin de modifier la définition de « Bâtiment temporaire » contenu au règlement de zonage 1001, d'autoriser les bâtiments temporaires de chantier sur l'ensemble du territoire, de modifier leurs normes d'implantation et de distinguer la période d'autorisation par type de bâtiment temporaire, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 337-06-2015**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-254 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'abroger la classe d'usage « G : Habitation à loyer modique (HLM) » du groupe « Hébergement (HE) » et abroger également cette classe autorisée de plein droit dans les zones 0362-395, 0362-99 et 8869-89 et dans certaines zones à titre d'usage conditionnel.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 6 juillet 2015 à 19h30.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 338-06-2015**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1001-254) modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'abroger la classe d'usage « G : Habitation à loyer modique (HLM) » du groupe « Hébergement (HE) » et abroger également cette classe autorisée de plein droit dans les zones 0362-395, 0362-99 et 8869-89 et dans certaines zones à titre d'usage conditionnel, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 339-06-2015**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1005-035 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'y assujettir l'autorisation d'un bâtiment temporaire utilisé pour la prévente ou location de projets de construction.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 6 juillet 2015 à 19h30.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 340-06-2015**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1005-035) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'y assujettir l'autorisation d'un bâtiment temporaire utilisé pour la prévente ou location de projets de construction, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 341-06-2015**

**Le conseiller Frédéric Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1004-1-17) modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin d'exiger un certificat d'autorisation dans le cas des bâtiments temporaires utilisés pour la prévente ou la location de projets de construction ainsi que de modifier la durée de validité d'un permis ou d'une autorisation à compter de son émission, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 342-06-2015**

**ATTENDU** l'initiative d'un comité de parents fondateurs visant à créer une école publique alternative dans la MRC Les Moulins;

**ATTENDU QUE** les écoles alternatives suivent le programme du ministère de l'Éducation et que les objectifs demeurent les mêmes que dans les écoles publiques traditionnelles;

**ATTENDU QUE** les écoles alternatives proposent toutefois un parcours scolaire différent de l'école publique traditionnelle avec, entre autres, des classes multiâges, des approches multidisciplinaires et un contact étroit avec la nature;

**ATTENDU QUE** le comité de parents fondateurs désire que la future école soit porteuse de valeurs communes telles l'environnement et les échanges intergénérationnels;

**ATTENDU QUE** le projet d'école alternative permettrait aux jeunes de la région d'évoluer dans un cadre pédagogique stimulant, innovateur et enrichissant;

**ATTENDU QUE** cette offre de service pourrait constituer une valeur ajoutée au sein du réseau scolaire actuel au sein de la MRC Les Moulins;

**ATTENDU** les lettres d'appui reçues jusqu'à ce jour par le comité de parents fondateurs du projet d'école publique alternative dans la MRC Les Moulins ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-751-REC du comité exécutif du 17 juin 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie le projet d'école publique alternative au sein de la MRC Les Moulins.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 343-06-2015**

**ATTENDU** la demande d'appui à la *Déclaration de Montréal sur le vivre ensemble* ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-747-REC du comité exécutif du 17 juin 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la *Déclaration de Montréal sur le vivre ensemble* transmis par l'Union des municipalités du Québec dont le texte est le suivant :

*ATTENDU QUE le Sommet Vivre ensemble a réuni une trentaine de maires de villes et de métropoles à Montréal les 10 et 11 juin 2015 afin de discuter des enjeux et des meilleures pratiques en matière d'inclusion sociale, de cohabitation, de prévention et de sécurité ;*

*ATTENDU QUE les maires présents ont signé la Déclaration de Montréal sur le vivre ensemble et partagent les objectifs suivants :*

- Nos citoyens méritent de vivre dans des villes où la qualité de vie, la diversité culturelle, la sécurité, la culture, l'environnement, l'emploi et la bonne gouvernance publique sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes;*
- Nos villes et métropoles doivent développer leur capacité de résilience et apprendre les unes des autres;*
- Nos politiques publiques doivent refléter notre volonté que nos villes intelligentes ne laissent aucun citoyen exclu, et que les efforts de modernisation technologique soient au contraire des outils d'inclusion sociale, économique et culturelle ;*
- Nos lieux d'éducation se doivent d'être accueillants et inclusifs, permettant à chacun de réaliser son plein potentiel dans un contexte sécurisé;*

- *Nos politiques urbaines doivent tenir compte de la diversité sociale. Des pratiques innovantes et durables qui favorisent tant l'inclusion sociale et économique que la possibilité de vivre en sécurité doivent être mises en place.*

*ATTENDU QU'il est important que les élus municipaux du Québec et d'ailleurs se montrent solidaires et partagent leurs bonnes pratiques en matière d'inclusion et de prévention ainsi que sur leurs manières de favoriser le sentiment d'appartenance de tous les citoyens.*

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière, Mme Lise Thériault, au maire de la Ville de Montréal et président de la Communauté Métropolitaine de Montréal, M. Denis Coderre, à la présidente de l'Union des municipalités du Québec, Mme Suzanne Roy, à la Fédération québécoise des municipalités, au député de Terrebonne, M. Mathieu Traversy, au député de Masson, M. Mathieu Lemay, au député de L'Assomption, M. François Legault, à la députée de Terrebonne-Blainville, Mme Charmaine Borg.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 344-06-2015

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**QUE** la séance soit et est levée.

#### **ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---